



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 5 octobre 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la
séance :

**Madame la directrice générale et
greffière suppléante :** Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Mariève Bernier

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

21-10-324

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

21-10-325

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-10-326

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 septembre tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8. CONSEIL MUNICIPAL

21-10-327

8.1 RÉOLUTION – INJECTION D'UNE PORTION DE LA MISE DE FONDS DANS LE DOSSIER DE RECONSTRUCTION DU PONT H026-011

CONSIDÉRANT QUE le pont H026-011 a été fermé en septembre 2020 par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) puisqu'il a été jugé dangereux;

CONSIDÉRANT QUE le pont est trop dangereux pour une mise à niveau et qu'il doit être reconstruit;

CONSIDÉRANT QUE le pont H026-011 se trouve en terres de catégories III sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), à proximité du Lac Cavan;

CONSIDÉRANT QUE le pont H026-011 n'est pas sur le territoire de la ville de Chapais, mais qu'il se situe dans sa zone naturelle d'influence;

CONSIDÉRANT QUE les populations du GREIBJ, de Chapais et des communautés criées utilisent le pont pour avoir accès au territoire et effectuer leurs activités telles que la pêche, la chasse, la cueillette de PFNL, la motoneige, le canot, le bois de chauffage et l'accès au territoire;

CONSIDÉRANT QUE les populations de Chapais et du GREIBJ ont demandé de reconstruire ce pont;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de chalets du Lac Cavan a offert son soutien à Ville de Chapais pour la reconstruction du pont;

CONSIDÉRANT QUE la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Chapais-Chibougamau a appuyé par résolution la reconstruction du pont;

CONSIDÉRANT QUE le maître de trappe du secteur, M. Roger Dixon, a démontré son intérêt à ce que le pont soit réparé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection a été choisi par l'Entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction des traverses de cours d'eau du MFFP;

CONSIDÉRANT le besoin d'une mise de fonds du milieu, de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour la mise de fonds du milieu n'ont pas abouti;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais contribue financièrement à la reconstruction du pont H026-011 par une injection de 5000 \$ à la mise de fonds du milieu;

D'AUTORISER le maire ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents en lien avec le projet;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

- M. Pierre Dufour, ministre responsable du MFFP et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
- M. Denis Lamothe, député d'Ungava
- Mme Mandy Gull-Masty, présidente du GREIBJ
- M. Steeve Boissonneault, président de l'Association des propriétaires de chalets du Lac Cavan
- M. Roger Dixon, maître de trappe du secteur
- Table GIRT Chapais-Chibougamau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

RÉSOLUTION – CANDIDATURE À L'ÉTUDE MENÉE PAR ENGLOBE VISANT À RÉPERTORIER LES STOCKS ET LES FLUX DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE NORDIQUE ET À PROPOSER DES PISTES D'OPTIMISATION POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONSIDÉRANT la lettre, datée du 29 septembre 2021, transmise par la firme Englobe, qui invite les municipalités à soumettre leur candidature pour participer à une étude visant à répertorier les stocks et les flux de matières résiduelles sur le territoire nordique (N/Réf : 16-02105740.000-0100-EN-L-0100-00);

CONSIDÉRANT QUE cette étude vise à établir le portrait de cinq communautés et d'une société minière, soit : un village nordique du Nunavik, une communauté crie d'Eeyou Istchee, une communauté allochtone de la Baie-James, une municipalité côtière de la Côte-Nord, un village de la Basse-Côte-Nord (actuellement desservi par bateau ou par avion) et d'une société minière au nord du 49^e parallèle;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de l'étude consiste à identifier les possibilités de réduction et d'optimisation des ressources, en se basant sur des stratégies de circularité, tout en générant des économies;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT le Plan de diversification économique 2017-2021 (PDE) de la Ville de Chapais, notamment le Chantier 2 en lien avec l'économie verte;

CONSIDÉRANT la sélection de la Ville de Chapais à l'initiative Villes et régions circulaires à l'été 2021;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Ville de Chapais et le Réseau Matériaux Renouvelables Québec;

CONSIDÉRANT notre participation au comité de révision du centre de transfert de technologie en écologie industrielle (CTTÉI) pour la création d'une trousse pour la création de feuilles de route en économie circulaire au Québec;

CONSIDÉRANT l'économie et le tissu entrepreneurial de Chapais;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Chapais d'être une ville Verte;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER la candidature de la Ville de Chapais à l'étude visant à répertorier les stocks et les flux de matières résiduelles sur le territoire nordique et à proposer des pistes d'optimisation pour favoriser l'économie circulaire;

D'AUTORISER le maire ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à ce dossier.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

21-10-329

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Forgues soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois d'octobre, novembre, décembre 2021 et janvier 2022;

QUE monsieur Daniel Forgues soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Roxanne Tremblay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

21-10-330

RÉSOLUTION – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

RÉSOLUTION – AJOUT D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

CONSIDÉRANT QU'il est d'actualité de conscientiser les citoyens à changer certaines habitudes de vie par de petits gestes afin de freiner notre empreinte environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais offre depuis 2017 le programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour bébé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans une optique de réduction des déchets, désire innover en offrant un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durables;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ajout d'un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durables visant à octroyer des subventions allant jusqu'à 60 % des dépenses jusqu'à concurrence de 100 \$ par demande, par année;

QU'un montant de 2 000 \$ soit prévu au budget annuel;

QUE les demandes soient traitées en continu jusqu'à épuisement du budget prévu;



No de résolution
ou annotation
21-10-332

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opérations, à même le poste budgétaire 02-622-00-971.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 **RÉSOLUTION – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 –** **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QUE suite à la fin des mises en candidature pour les élections du 7 novembre prochain, quatre (4) postes de conseiller demeurent vacants;

CONDÉRANT QUE les citoyens seront appelés à voter de nouveau en janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le salaire du personnel électoral doit être établi;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE les tarifs de rémunération payables au personnel électoral pour les élections de janvier 2022 soient établis comme suit :

Président d'élection	2 000 \$
Secrétaire d'élection	1 500 \$
Scrutateur	225 \$
Secrétaire du bureau de vote	200 \$
Président – Table de vérification	225 \$
Membre – Table de vérification	170 \$
PRIMO	225 \$
Réviseur	18 \$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

10. **RESSOURCES HUMAINES**

11. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

11.1 **RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À** **PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de septembre 2021 s'élevant à **362 172,81 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **395 451,12 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-333



No de résolution
ou amendement
21-10-334

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

11.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À ENGLOBE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 20-04-184, un mandat supplémentaire a été octroyé à l'entreprise Englobe au montant de 39 050 \$ afin de procéder à des travaux de terrain, pour réévaluer les aires de protection et d'alimentation des puits d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT la réception de la facture finale 00049663 le 15 septembre 2021, d'un montant de 13 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale, de procéder au paiement cette facture;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture finale 00049663 à Englobe d'un montant de 13 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-00-699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

RÉSOLUTION – AUTORISER LE PAIEMENT À PLOMBERIE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels était requise;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 21-523 relatif aux compteurs d'eau*, l'article 10 indique que l'installation du compteur d'eau et de ses composantes est assumée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Plomberie Chibougamau a fait l'installation des 20 compteurs d'eau dans les immeubles résidentiels sélectionnés;

CONSIDÉRANT la réception de la facture, le 15 septembre dernier, d'un montant de 5 833,78 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Blanchet, Contremaître des travaux publics et responsable du service technique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement à Plomberie Chibougamau au montant 5 833,78 \$, plus les taxes applicables;

21-10-335



No de résolution
ou annotation

21-10-336

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-08-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RÉSOLUTION – AVENANT AU CONTRAT OCTROYÉ À ÉQUIPEMENTS JVC INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-05-147, le Conseil municipal a octroyé un contrat à Équipements JVC inc. pour la réalisation des travaux pour la transformation du bassin de lixiviats actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues d'un montant de 178 802,11 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la variation des quantités, l'ajout d'un montant de 3 915,12 \$, plus les taxes applicables, doit être ajouté au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive de l'ingénieur, M. Réjean Fournier de Norinfra;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin

APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière

ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'avenant au contrat octroyé à Équipements JVC inc. par la résolution 21-05-147 d'un montant de 3 915,12 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération et au surplus accumulé, à même le poste budgétaire 02-629-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-337

11.5

RÉSOLUTION – AUTORISER LE PAIEMENT À ÉQUIPEMENTS JVC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-05-147, le Conseil municipal a octroyé un contrat à Équipements JVC inc. pour la réalisation des travaux pour la transformation du bassin de lixiviats actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues d'un montant de 178 802,11 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur, M. Réjean Fournier de Norinfra, a vérifié la demande de paiement de l'entrepreneur et recommande de payer le montant de 17 478,83 \$, taxes incluses correspondant à la période du 30 juillet au 31 août 2021;

Certificat de paiement	
Montant original du contrat (avant taxes)	155 513,90 \$
Suppléments autorisés (avant taxes)	3 915,12 \$
Sous-total (avant taxes)	159 429,02 \$
Crédits acceptés (avant taxes)	250,00 \$
Montant du contrat à ce jour (avant taxes)	159 179,02 \$
Demande de paiement	
Montant des travaux exécutés (avant taxes)	159 179,02 \$
Retenue 5 % (avant taxes)	7 958,95 \$
Sous-total (avant taxes)	151 220,07 \$
Moins montants des paiements antérieurs (avant taxes)	136 017,78 \$
Montant dû (avant taxes)	15 202,29 \$
T.P.S. 5%	760,11 \$
T.V.Q. 9,975%	1 516,43 \$
Montant du présent certificat (incluant les taxes)	17 478,83 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 4 octobre 2021;



No de résolution
ou annotation

21-10-338

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à Équipements JVC inc. pour la réalisation des travaux pour la transformation du bassin de lixiviats actuel d'actif à passif et l'ajout d'une plateforme d'assèchement des boues d'un montant de 17 478,83 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération et au surplus accumulé, à même le poste budgétaire 02-629-00-459.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **GREFFE**

13. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

13.1 **RÉSOLUTION - VENTE DE TERRAINS – 260 ET 262, RUE DE L'ASSAINISSEMENT– LOTS 5 627 862 ET 5 627 863**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre les terrains pour lesquels elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Men et fils, a présenté une demande d'acquisition des terrains situés sur la rue l'assainissement, dans le secteur du parc industriel, et portant les numéros de lots suivants :

- Lot 5 627 862
- Lot 5 627 863

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise la vente des lots, portant les désignations cadastrales 5 627 862 ayant une superficie de 4 016,5 mètres carrés et 5 627 263 ayant une superficie de 3 847,6 mètres carrés à l'entreprise Men et fils;

QUE le prix de vente du terrain est établi à 4,50 \$ / mètre carré, conformément au règlement municipal de tarification en vigueur;

QUE cette vente soit conditionnelle aux conditions suivantes :

- L'acquéreur doit signer une promesse d'achat;
- L'acquéreur doit respecter les obligations mentionnées à l'offre d'achat;

QUE le Conseil municipal autorise le maire ou la directrice générale, à signer les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**



No de résolution
ou annotation

21-10-339

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

14.1

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LA CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des chapaisiens et à bonifier l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut faire la promotion des activités hivernales en créant des affiches pour les sentiers de raquette et de ski fond et promouvoir le comptoir de prêt d'équipement du service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent à la vitalité du milieu de vie chapaisien;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

RÉSOLUTION – AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLAISIRS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver* de l'aide financière aux municipalités, afin de permettre d'offrir des activités physiques gratuites ou peu coûteuses et d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une pratique régulière d'activités physiques à l'extérieur tout au long de l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire prépare actuellement une programmation d'activités hivernales qui auront lieu de janvier à mars 2022, sous le thème *les joies de l'hiver*;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorisera l'accessibilité aux citoyens de tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière à Loisir Sport Baie-James, dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver* et à signer tous les documents relatifs à cette demande.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-340



No de résolution
ou annotation

21-10-341

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

15. SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

16. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1 RÉSOLUTION — AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'INTENTION – PROGRAMME VISAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet de recherche, réalisé par des chercheurs et étudiants universitaires du Centre de recherche sur les matériaux renouvelables (CRMR) ayant pour objet la création d'une solution antivirale et désinfectante à base de molécules extraites d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de recherche, qui est basé sur le contexte actuel de la COVID-19, pourrait être appliqué à de futures pandémies;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du CRMR a approché la Ville de Chapais pour être partenaire de ce projet de recherche;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, basé sur le principe de symbiose industrielle avec des entreprises établies dans le parc industriel de Chapais, cadre directement avec la mesure du Plan de diversification économique 2017-2021 de positionner Chapais comme leader en économie circulaire;

CONSIDÉRANT les autres avantages pouvant découler de ce partenariat, tels que le rayonnement de Chapais comme vitrine de la transition verte post-pandémie et l'opportunité de tisser des liens avec des chercheurs universitaires renommés dans le domaine de la valorisation de la biomasse;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de recherche est inscrit dans la première édition d'Espace innovation et peut faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme Visage municipal;

CONSIDÉRANT, si le projet de recherche est sélectionné, que la Ville de Chapais devra investir un montant en argent de 10 000 \$ sur deux ans, soit 5 000 \$ en 2021 et 5 000 \$ en 2022, et un montant en biens et services équivalent à un montant de 15 000 \$ sur deux ans, soit 7 500 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité partenaire doit soumettre une lettre d'intention avant le 4 octobre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire ou la directrice générale, à signer la lettre d'intention relative au Programme Visage municipal dans le cadre de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Francis Marcoux demande on quoi consiste l'économie circulaire?

Monsieur Gamache explique que c'est l'extrait d'une industrie qui est dirigée vers une autre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Monsieur Francis Marcoux demande qui est responsable de la cendre générée par Nexolia.

Monsieur Gamache confirme la cendre appartient à Nexolia et que l'entreprise est entièrement responsable de celle-ci.

Monsieur Francis Marcoux félicite la Ville de Chapais pour la fermeture du bassin de lixiviat.

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Roxanne Tremblay invite la population à participer à la *Grande marche* le 17 octobre prochain. Consulter la page Facebook du Service des loisirs de Chapais pour plus d'informations.

Monsieur Guy Lafrenière nous informe qu'il est maintenant permis d'installer les abris d'auto et les vestibules d'entrée, que la période autorisée est du 1^{er} octobre au 15 mai.

Madame Denise Larouche vous invite à la journée porte ouverte du Club de curling. Consulter la page Facebook du Club de curling pour plus d'informations.

Monsieur Jacques Fortin vous invite à exercer votre droit de vote aux élections du 7 novembre prochain.

Monsieur Daniel Forgues rappelle qu'il est permis d'installer les pneus d'hiver à compter du 15 octobre et souhaite bonne chasse à tous les amateurs.

Monsieur Steve Gamache nous informe que la prochaine séance a lieu le 23 novembre et qu'il y aura le vote par anticipation le 31 octobre pour les élections municipales.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 40.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière
suppléante

21-10-342